



Contrat de Stage : Engagement Réciproque pour une Formation au Reiki Usui Ryoho selon la tradition Komyo

Objet : Ce contrat définit les modalités de la formation en Reiki
Deuxième Degré Perfectionnement – Okuden Koki

proposée par Isabelle BARTHELEMY (ci-après désignée le "Formateur")

à (Nom, prénom, date de naissance) (ci-après désigné le "Stagiaire")



date de naissance

téléphone

adresse

mail

Date de la formation choisie

Engagements du Formateur :

Organiser la formation " Reiki Deuxième Degré Perfectionnement – Okuden Koki" :

- Développer le potentiel énergétique du stagiaire
- Enseigner la gestion du stress et la maîtrise de techniques d'harmonisation énergétique
- Apprendre des techniques de relaxation, de visualisation et de concentration
- Délivrer un certificat de formation à l'issue du stage
- Durée deux jours
- Se déroule au lieu dit 8 Kermorvan - 29520 Saint Goazec
- Accueillir un maximum de 6 stagiaires
- Dispenser la formation en utilisant des applications pratiques, des supports de cours et des notes de stagiaire
- Encadrer la formation une personne qualifiée :

01/2019/Chartres (1er degré Komyo Reiki – Shôden) ;

12/2019/Chartres (2e degré Komyo Reiki – Okuden Zenki) ;

06/2020/Chartres (2e degré, Perfectionnement Komyo Reiki - Okuden Koki)

01/2021/Chartres (3e degré Komyo Reiki- Shinpiden) ;

03/2023/Chartres (4e degré Komyo Reiki Maîtrise- Shihan) ;

06/2023/Chartres (4e degré Komyo Reiki Enseignant- Kaiden)

- En cas d'un nombre d'inscriptions insuffisant (inférieur à 3 participants), le Formateur se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 7 jours calendaires avant la date du stage. Les arrhes versées seront intégralement restituées au Stagiaire.



Engagements du Stagiaire :

Participer activement à la formation:

- Respecter le programme et les horaires de la formation
- S'impliquer dans les exercices pratiques et les discussions
- Appliquer les consignes de sécurité
- Partage de repas: Participer au partage de repas en apportant une spécialité à déguster ensemble

Rémunérer la formation:

- Verser un acompte de 60€ par chèque à l'ordre d'Isabelle BARTHELEMY à l'adresse- 8 Kermorvan- 29520 Saint Goazec
- Régler le solde de 180€ par chèque ou en espèces lors du stage

Respecter les conditions d'annulation:

- Disposer d'un délai de rétractation de 10 jours après la signature du contrat
- En cas d'annulation après ce délai, l'acompte reste acquis au Formateur

S'engager à suivre la formation en entier:

- En cas d'abandon du stage pour un motif autre que la force majeure, l'acompte reste acquis au Formateur
- En cas d'impossibilité de suivre la formation pour cause de force majeure, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues

Confidentialité :

Le Stagiaire s'engage à respecter la confidentialité des supports de formation remis par le Formateur et à ne pas les diffuser à des tiers sans son autorisation écrite.

Cession de droits d'auteur :

Le Stagiaire s'engage à ne pas céder ou concéder de licence sur les droits d'auteur des supports de formation remis par le Formateur.

Résolution de litiges :

En cas de litige non résolu à l'amiable, le Tribunal de Châteaulin sera seul compétent.

Informations pratiques :

- Durée : Un week-end (09h00-13h00 et 14h00-17h00).
- Matériel : Aucun matériel n'est nécessaire. Vous pouvez apporter un bloc-notes, un stylo et un coussin de méditation (type zafu) si vous le souhaitez.
- Tenue vestimentaire : Une tenue confortable est conseillée.
- Repas : Chacun ramène sa spécialité que nous partagerons lors du repas de midi.

Signatures :

Pour le Stagiaire :

(Date, prénom, nom et signature)

Pour le Formateur :

Isabelle BARTHELEMY